

MINISTÈRE DES ARMÉES

N° 99-32

DIRECTION CENTRALE DE L'INTENDANCE

SEPTEMBRE 1956

Sous-Direction de l'Habillement

**NOTICE D'EMPLOI
DE LA TENUE COLLECTIVE
MODÈLE 1956**

TIRAGE D'OCTOBRE 1973



SOMMAIRE

	Pages
I — PRESENTATION GENERALE	4
II — NOMENCLATURE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	6
III — COLISAGE	8
IV — DIMENSIONS - VOLUME - POIDS ET ENCOMBREMENT	9
V — MONTAGE :	
A - Equipe de montage	10
B - Choix de l'emplacement	10
C - Montage proprement dit :	
1°) Montage de la toiture à terre	11
2°) Mise en place d'un premier mur	13
3°) Mise en place du deuxième mur	14
4°) Finition de l'installation	14
D - Stockage des accessoires disponibles après le montage ..	16
VI — UTILISATION	17
VII — DEMONTAGE	22
VIII — ENTRETIEN	24



REMARQUE LIMINAIRE IMPORTANTE CONCERNANT LE MONTAGE OU LE DÉMONTAGE DE LA TENTE COLLECTIVE - MODÈLE 1956

Il est indispensable que le montage ou le démontage de la tente soit effectué en respectant l'ordre des diverses phases principales. Toutefois, pour une utilisation rationnelle du personnel de l'équipe, certaines opérations de moindre importance peuvent s'effectuer simultanément et même s'inverser sans inconveniant.

La préoccupation constante de l'équipe doit être d'éviter toute détérioration de l'armature et des toiles susceptibles d'être causée par des efforts anormaux ou désordonnés.



Fig. 1 - Vue d'ensemble de la tente, côté pignon d'abside

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La tente collective modèle 1956 (Fig. 1) est à base rectangulaire de $5,40 \times 4,75$ m (mesures prises à l'axe des poteaux). Elle comporte un toit à deux pentes, des murs légèrement inclinés vers l'intérieur, un pignon droit à une extrémité, et, à l'autre une abside triangulaire ; elle peut être aménagée intérieurement d'un sas dans l'abside et d'un double toit.

On accède à l'intérieur de la tente soit par le pignon droit qui s'ouvre en son milieu, soit par la porte d'abside.

Dans chacun des deux murs sont aménagés une fenêtre et un passage de tuyau de chauffage.

Une armature complète (Fig. 2 et 3), en tubes d'acier, donne à la tente une bonne stabilité sans que des haubans soient normalement nécessaires.

Il est possible, au moyen des éléments de deux tentes collectives Mle 1956, de monter une seule tente ayant une longueur double et deux absides.

La description de la tente collective Mle 1956 est donnée par les notices n° 46-10 (Armature et accessoires) et n° 46-11 (Entoilage).

La tente est brevetée S. G. D. G. n° 1 155 072.

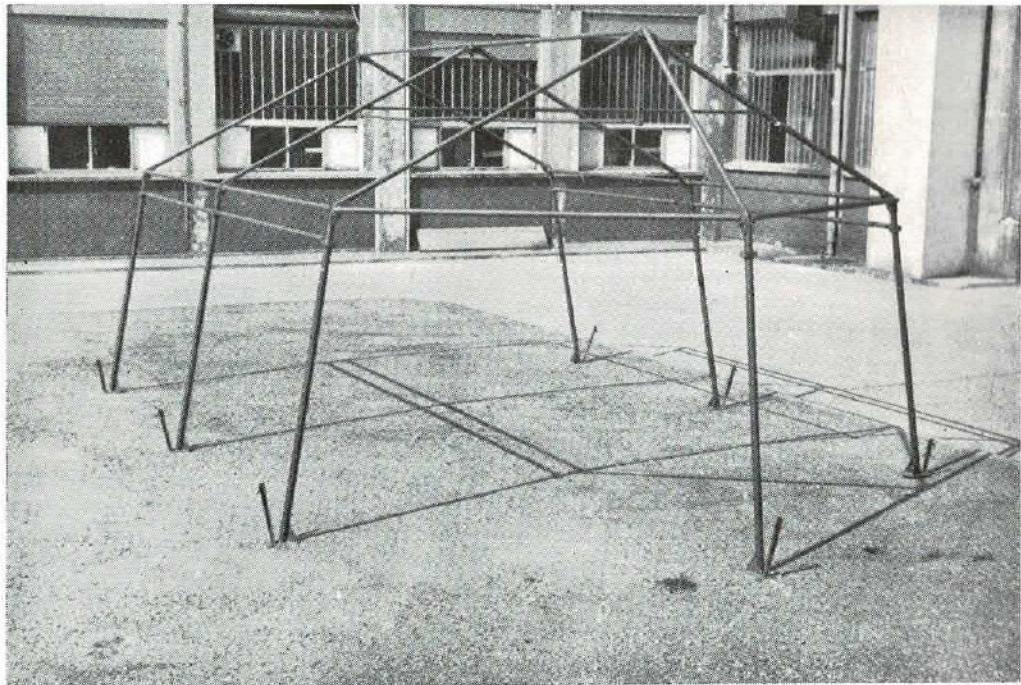


Fig. 2 - Armature

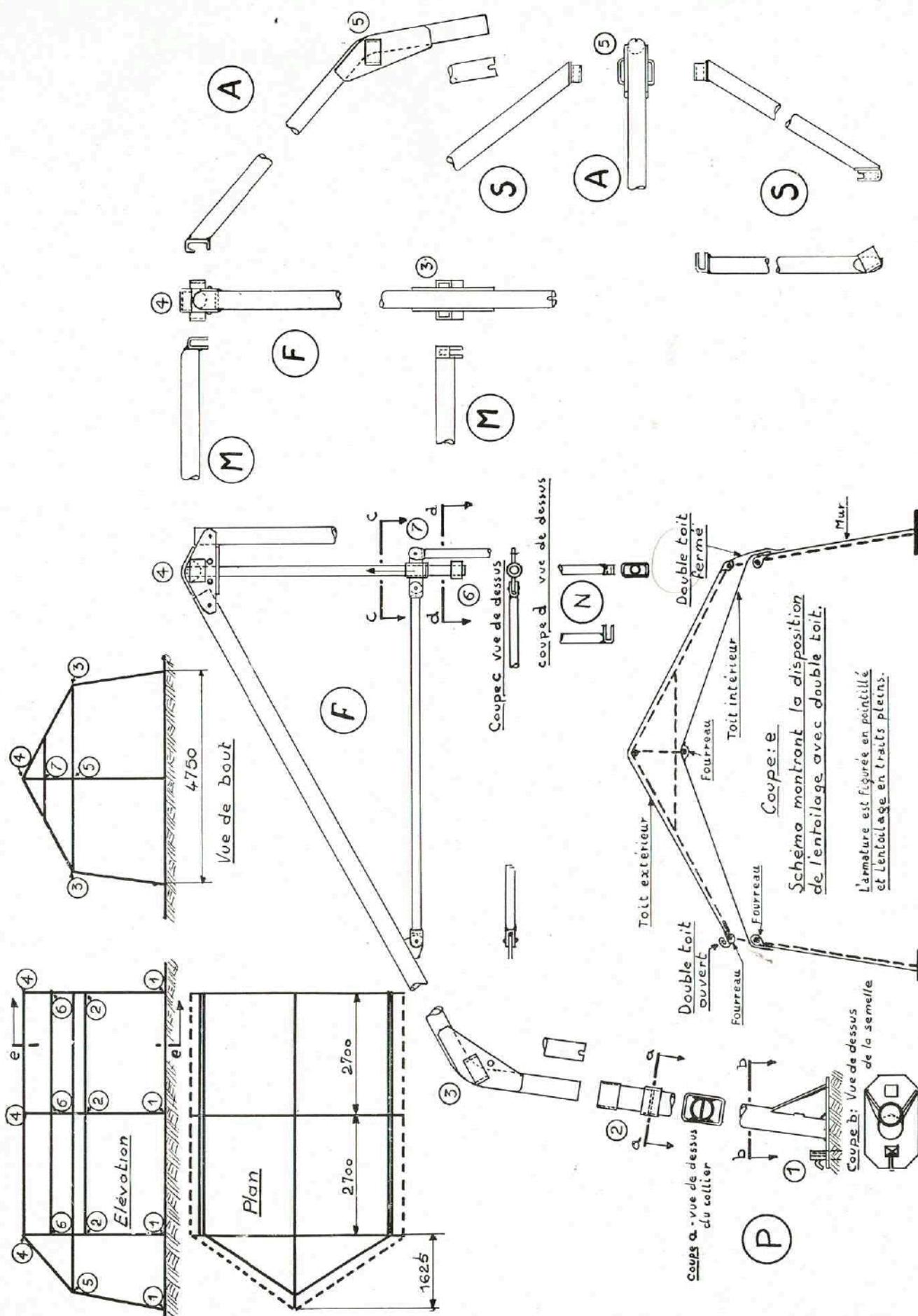


Fig. 3 - Schéma de l'armature et croquis des éléments

II - NOMENCLATURE DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Les éléments constitutifs de la tente sont les suivants :

a) ARMATURE (¹)

- 7 poteaux interchangeables (P),
- 3 fermes articulées interchangeables (F) comprenant chacune 2 arbalétriers, 1 poinçon et 1 entrail (2 demi-entraîts et une articulation centrale),
- 1 arbalétrier d'abside (A),
- 2 faîtières de toit extérieur
- 4 sablières de toit extérieur } interchangeables (M),
- 4 sablières de toit intérieur }
- 2 faîtières de toit intérieur interchangeables (N),
- 2 sablières d'abside, gauche et droite (S).

b) ENTOIAGE

- 2 murs interchangeables,
- 1 toit extérieur,
- 1 pignon d'abside (toit et murs d'un seul tenant),
- 1 pignon droit,
- 1 toit intérieur,
- 1 sas,
- 1 housse de colisage.

c) ACCESSOIRES

- ✓ — 22 piquets,
- ✓ — 30 fiches de bas de mur,
- ✓ — 1 masse,
- ✓ — 4 haubans de secours,
- ✓ — 8 tendeurs,
- ✓ — 6 courroies de colisage (4 de 0,55 m et 2 de 0,85 m),
- ✓ — 2 barrettes de colisage,
- ✗ — 4 boulons de colisage avec deux rondelles par boulon,
- ✓ — 1 clé plate pour les boulons de colisage,
- ✓ — 1 tôle pour passage de tuyau de chauffage,
- ✓ — 2 écrans translucides rigides,
- ✓ — 1 caisse à accessoires.

(1) Voir schéma d'assemblage et de repérage (Fig. 4).

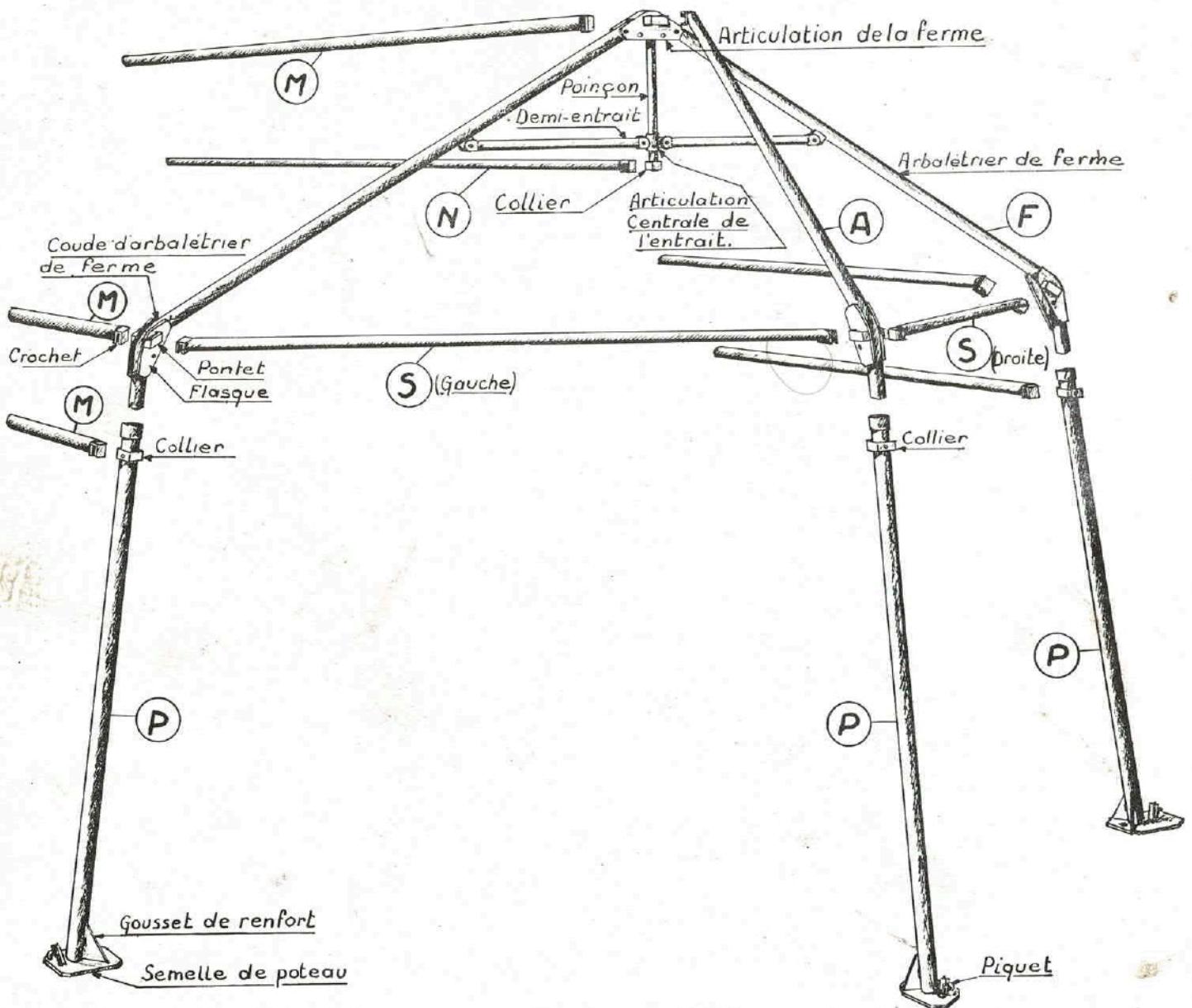


Fig. 4 - Schéma d'assemblage et de repérage des éléments d'armature

III - COLISAGE

La tente complète démontée constitue 6 colis :

1°) QUATRE COLIS D'ELEMENTS DE L'ARMATURE

a) un colis comprenant :

- 7 poteaux (P)
- 1 arbalétrier d'abside (A)
- maintenu par deux courroies de 0,85 m.

b) un colis de 3 fermes articulées (F)

maintenu par deux barrettes de colisage et quatre boulons.

c) deux colis comprenant chacun :

- 5 faîtières ou sablières (M)
- 1 faîtière (N)
- 1 sablière (S)
- maintenus individuellement par deux courroies de 0,55 m.

2°) UN COLIS DES TOILES DANS UNE HOUSSE CONTENANT :

- 2 murs,
- 1 toit extérieur,
- 1 pignon d'abside,
- 1 pignon droit,
- 1 toit intérieur,
- 1 sas.

3°) UNE CAISSE D'ACCESSOIRES CONTENANT :

- 22 piquets,
- 30 fiches de bas de mur,
- 1 masse,
- 4 haubans de secours,
- 8 tendeurs,
- 1 clé plate,
- 1 tôle pour passage de tuyau de chauffage,
- 2 écrans translucides.

IV - DIMENSIONS PRINCIPALES ET POIDS DE LA TENTE

— Surface à la base (abside non comprise) : $5,40 \text{ m} \times 4,75 \text{ m} = \dots$	25,65 m^2
— Surface de l'abside : $4,75 \text{ m} \times \frac{1,625 \text{ m}}{2} = \dots$	3,85 m^2
— Surface totale	29,50 m^2
— Longueur totale : $5,40 \text{ m} + 1,625 \text{ m} \dots$	7,025 m
— Hauteur des sablières du toit intérieur	1,85 m
— Hauteur des sablières du toit extérieur et de l'abside	2,05 m
— Hauteur au sommet du toit intérieur	2,577 m
— Hauteur totale extérieure	3,155 m

NOTA : Les dimensions sont données à l'axe des tubes des éléments constitutifs de l'armature.

— Volume, encombrement et poids approximatifs des colis :

DESIGNATION	VOLUME EN m^3	ENCOMBREMENT EN METRES	POIDS EN kg
COLIS a) des poteaux et de l'arbalétrier d'abside	0,125	diam. 0,25 (2) \times 2	49
COLIS b) des fermes	0,265	Epaisseur 0,27 Longueur 2,45 LARGEUR { maximum . 0,42 minimum . 0,21	51
2 COLIS c) des faîtières et sablières ..	$0,041 \times 2 = 0,082$	diam. $0,14 \times 2,67 \times 2$ colis	$36,5 \times 2 = 73$
COLIS des toiles	0,320	diam. 0,56 \times 1,30	126
CAISSE d'accessoires	0,062	$0,50 \times 0,44 \times 0,28$	36
VOLUME TOTAL 0,854			Poids total 335

(2) Semelles débordantes non comprises.

V - MONTAGE

A) EQUIPE DE MONTAGE

Le montage de la tente collective Mle 1956 peut être effectué normalement par 8 hommes, dont un chef d'équipe.

Il est imprudent de prévoir une équipe réduite (7 ou 6 hommes), car le dressage des murs est délicat et nécessite un effort assez considérable de la part des hommes qui soulèvent la tente ; cet effort est réduit à une durée minimum lorsque, l'équipe étant au complet, les poteaux peuvent être placés simultanément. Pour le levage (voir plus loin : mise en place des murs), il convient de choisir les hommes les plus grands.

Le personnel chargé du montage doit avoir pris connaissance du schéma d'assemblage et de repérage des éléments de l'armature (Fig. 4) et être capable d'identifier facilement, sur le terrain, chacune des parties de l'armature et de l'entoilage. Son attention doit être attirée sur la nécessité d'éviter les déformations qui pourraient être causées à des pièces de l'armature, par des mouvements d'ensemble discordants et anormaux, ou des tractions sur un élément dont une seule extrémité est fixée (notamment : sablière ou faîtière accrochée seulement par un bout).

NOTA : Les instructions données par la présente notice, pour le montage de la tente, sont valables pour le cas, le plus fréquent, où l'on ne dispose pas de moyens permettant d'atteindre facilement les parties hautes de la tente. Si, au contraire, il est possible d'utiliser : escabeaux, échelles doubles, etc. le montage peut être effectué par une équipe de 4 hommes seulement qui dresse d'abord l'armature nue complète et dispose ensuite les toiles.

B) CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Une surface rectangulaire d'environ 10 × 8 mètres convient pour le montage de la tente collective Mle 1956. Le terrain doit être approximativement plat et le sol doit permettre l'enfoncement des piquets et des fiches, tout en étant assez ferme pour assurer la solidité de leur fixation.

Le cas échéant, un niveling de l'emplacement des semelles des poteaux peut être nécessaire, afin que celles-ci se situent autant que possible dans un plan horizontal.

Il convient de choisir l'orientation de la tente compte tenu, d'une part, des facilités d'accès et, d'autre part, de la protection contre la pluie et les vents dominants, qu'il est possible d'escamper d'immeubles, d'arbres ou du relief du terrain avoisinant. Dans le cas d'utilisation de la tente comme magasin, la surface d'implantation indiquée ci-dessus ne peut suffire et il est indispensable de prévoir l'espace nécessaire pour la circulation des véhicules.

C) MONTAGE PROPREMENT DIT

Le matériel étant à pied d'œuvre, les diverses opérations de montage de la tente sont exécutées dans l'ordre suivant, comportant quatre phases principales :

- Montage de la toiture à terre,
- Mise en place d'un premier mur,
- Mise en place du deuxième mur,
- Finition de l'installation.

1°) Montage de la toiture à terre

- Dresser une première ferme et disposer l'arbalétrier d'abside et les deux sablières d'abside en accrochant celles-ci, d'abord sur la ferme et après, seulement, sur l'arbalétrier d'abside (Fig. 5).

La sablière d'abside gauche (voir Fig. 4) porte une marque à la peinture blanche, sur ses deux extrémités.

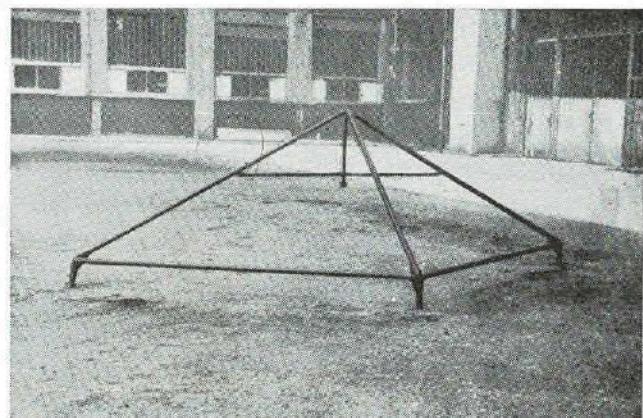


Fig. 5 - Montage à terre de la première ferme et des éléments d'abside

- Dresser les deux autres fermes, les aligner sur la première et relier les trois par deux faîtières de toit extérieur (Fig. 6).

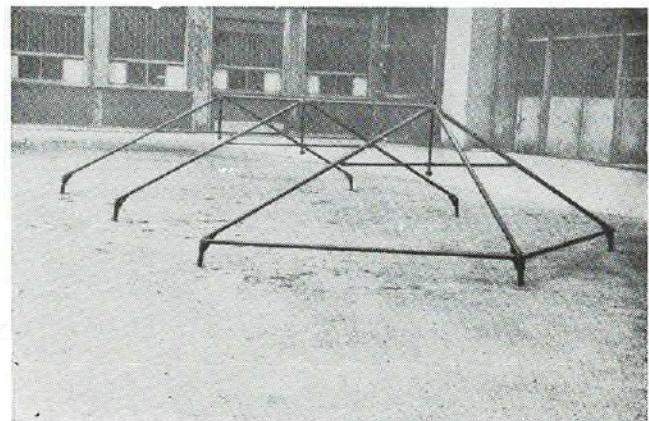


Fig. 6 - Montage des fermes à terre

- Fixer la toile de sas à la première ferme (partie haute sur l'entrait) et à l'arbalétrier d'abside (Fig. 7).



Fig. 7 - Fixation de la partie haute de la toile de sas

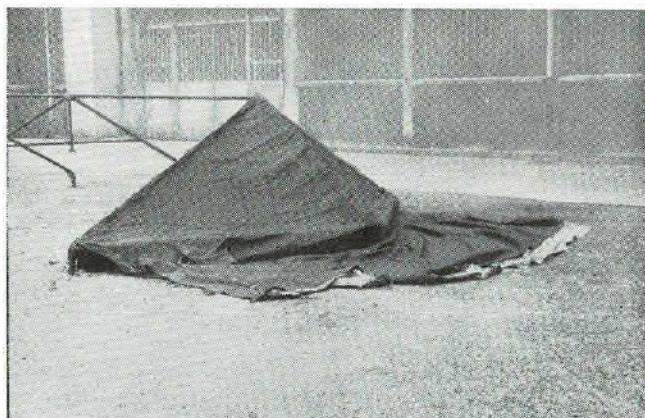
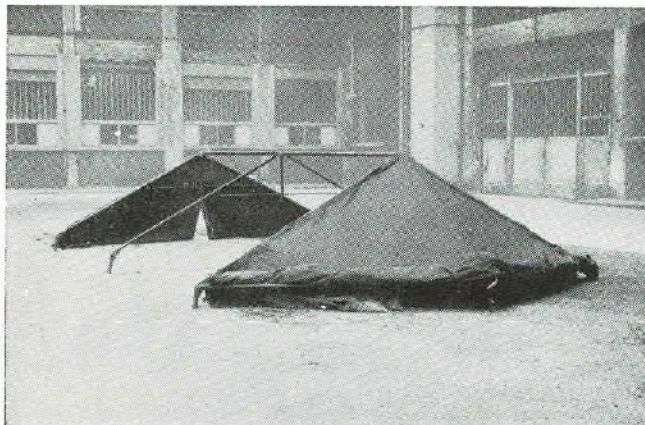


Fig. 8 - Fixation de la toile de pignon d'abside

— Fixer la toile de pignon d'abside à la première ferme et à l'arbalétrier d'abside (Fig. 8) - relever provisoirement les murs en les roulant, et les attacher.



*Fig. 9 - Fixation de la toile du pignon droit.
Les murs du pignon d'abside sont relevés*

— Fixer la toile de pignon droit sur la troisième ferme de telle sorte que le système de fermeture à lambias se trouve à l'intérieur (Fig. 9).



*Fig. 10 - Fixation de la toile de toit extérieur
sur les faîtières*

— Disposer la toile de toit extérieur, la tendre longitudinalement sur le faîte au moyen des courroies des extrémités et la fixer aux faîtières et aux arbalétriers des fermes (Fig. 10).

- Passer quatre sablières dans les fourreaux de la toile de toit extérieur et les accrocher sur les fermes.
- Relever en roulant les bords horizontaux de la toile de toit extérieur et les attacher (Fig. 11).

2°) Mise en place d'un premier mur

- Trois hommes, placés du même côté, prennent chacun l'extrémité d'un arbalétrier de ferme (Fig. 12) et soulèvent ensemble la toiture ; ils se retournent, se mettent sous le toit et saisissent l'arbalétrier au-dessus du coude, sans toucher aux sablières ⁽³⁾.

(3) Pendant le soulèvement de la toiture et la mise en place des poteaux, un homme soutient *en permanence*, en bout de tente, l'extrémité de l'arbalétrier d'abside pour aider au maintien de l'équilibre de l'ensemble et empêcher tout mouvement longitudinal trop accentué. Cet homme doit rester au même poste jusqu'à ce que la totalité des 7 poteaux soient placés et la tente reposée définitivement sur le sol.

- Trois autres hommes ⁽⁴⁾ présentent aussitôt trois poteaux ⁽⁵⁾ et les adaptent sur l'extrémité des arbalétriers des fermes, après avoir enlevé, en bout des arbalétriers, la terre qui, le cas échéant, gènerait l'introduction — celle-ci est complète lorsque les flasques des coudes buttent sur l'entrée des poteaux.
- Reposer ensuite l'ensemble sur le sol (Fig. 13).

(4) Si, exceptionnellement, l'équipe de montage ne comprend que 6 hommes, deux poteaux sont présentés successivement par le même homme, car il est indispensable qu'un homme se tienne en bout de la tente (voir renvoi 3).

(5) Vérifier l'inclinaison des semelles, les goussets de renfort des semelles doivent être disposés vers l'intérieur de la tente.

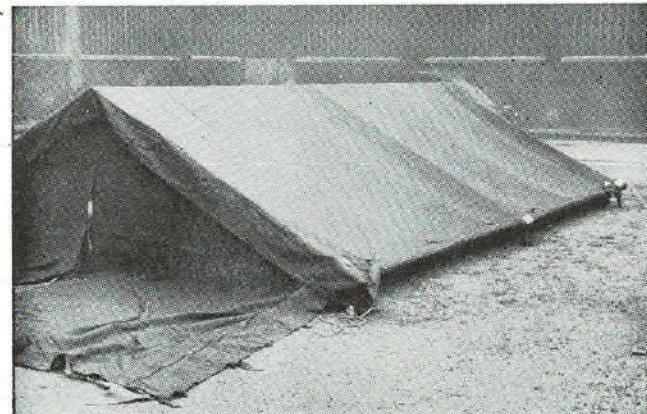


Fig. 11 - Vue du toit, côté pignon droit, après mise en place des sablières ; les bords horizontaux de la toile de toit extérieur sont relevés



Fig. 12 - Disposition de l'équipe de montage pour la mise en place des trois premiers poteaux

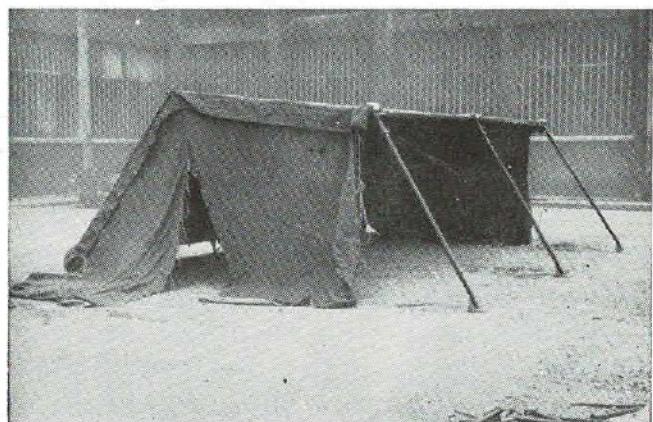


Fig. 13 - Etat du montage vu du côté pignon droit, après mise en place des trois premiers poteaux



Fig. 14 - Etat du montage, vu du côté abside, après mise en place du premier mur



Fig. 15 - Mise en place des poteaux du deuxième mur, vue du côté abside

4^o) Finition de l'installation

- Aligner une rangée de 3 poteaux et placer un piquet dans la semelle de chacun, à l'extérieur.
- Aligner la rangée de poteaux du mur opposé en vérifiant, au moyen d'un hauban de secours, que l'écartement des poteaux, dans le sens de la largeur de la tente, est le même sur les deux pignons (⁷) - placer un piquet dans la semelle de chacun des poteaux, à l'extérieur.
- Placer tous les autres piquets de semelle (⁸), y compris celui du poteau d'abside.

(6) Ou, dans le cas exceptionnel où l'équipe ne comporte, au total, que six ou sept hommes, l'un des hommes qui vient de mettre en place un poteau.

(7) En raison de la conception de l'armature, l'écartement des poteaux, dans les deux sens, s'établit de lui-même ; il y a intérêt, cependant, à les soulever légèrement à tour de rôle, pour leur permettre de se placer aussi librement que possible.

(8) En terrain ferme, un piquet par poteau, à l'extérieur, est suffisant pour assurer une bonne stabilité de la tente ; en terrain sablonneux, les deux piquets sont nécessaires. En enfonçant les piquets avec la masse, il importe de frapper d'aplomb sur leur tête et non sur le crochet, et d'éviter qu'ils s'inclinent en déplaçant les semelles des poteaux. On doit cesser de frapper sur la tête du piquet lorsque le talon du crochet de piquet arrive au contact de la semelle sur laquelle il forme butée. Pour l'arrachage du piquet, le crochet peut servir de point d'appui à un levier (un autre piquet par exemple), mais il convient de veiller à ne pas déformer ce crochet.

- Passer les deux faîtières de toit intérieur (N) (Fig. 4) dans les fourreaux de la toile de ce toit, les accrocher sur les colliers situés à la base des poinçons des fermes et fixer les extrémités du faîte de la toile sur les poinçons des 1^{re} et 3^{me} fermes.
- Passer deux sablières dans les fourreaux de la toile d'un mur et les accrocher sur les colliers des poteaux (Fig. 14).

3^o) Mise en place du deuxième mur

- Les deux premières opérations à effectuer sont les mêmes que dans le cas du § 2^o) ci-dessus (Fig. 15).
- Le chef d'équipe (⁶) saisit le septième et dernier poteau et l'adapte sur l'extrémité de l'arbalétrier d'abside (tenu par un homme depuis le montage du premier mur) pendant que la tente est encore soulevée d'un côté.
- Reposer ensuite l'ensemble sur le sol.
- Passer le deux dernières sablières dans les fourreaux de la toile du deuxième mur et les accrocher sur les colliers des poteaux.

- Détacher et rabattre les murs de la toile de pignon d'abside.
- Terminer la fixation des diverses toiles sur les arbalétriers, les poteaux et les sablières d'abside.
- Placer les fiches de bas de mur.
- Passer les transfils d'assemblage des murs aux pignons. Le laçage commence à la partie supérieure, en passant la cordelette, arrêtée par un nœud à une extrémité, dans le premier œillet du bord du mur, puis dans le premier œillet de la bande correspondante placée sur la toile de pignon et ainsi de suite alternativement. Entre deux œillets consécutifs, l'un sur le mur et l'autre sur le pignon, la cordelette doit être en dessous ou en dessus des deux œillets et non en dessous de l'un et en dessus de l'autre, afin de permettre un bon recouvrement des toiles. A la base, sur le dernier œillet du mur, la cordelette est arrêtée par un nœud.
- Fixer les bords horizontaux du toit intérieur sur les murs et les poteaux - veiller, notamment, à une bonne tension longitudinale.
- Détacher et rabattre les bords horizontaux du toit extérieur.
- Fixer, au moyen de leur cordeau, les bords du toit extérieur qui se rabattent sur les pignons. A cet effet, les cordeaux, munis de tendeurs, sont attachés à quatre piquets disposés comme suit : deux le long du pignon droit, respectivement à 0,80 m environ des poteaux de la troisième ferme, et les deux autres, le long des murs du pignon d'abside, respectivement à 0,80 m environ des poteaux de la première ferme. Les piquets doivent être inclinés pour contrarier l'arrachage.
- Fixer les bords horizontaux du toit extérieur sur les murs (9).

En fin de montage :

- Vérifier que la jonction des arbalétriers et des poteaux est totale, que les crochets des sablières et faîtières sont engagés correctement dans les pontets ou colliers. L'emploi d'un marteau ou d'une pièce métallique pour la mise en place des éléments est prohibée ; celle-ci doit s'effectuer en donnant, au besoin, un léger mouvement d'inclinaison à la ferme ou au poteau intéressé.
- Vérifier que les toiles sont bien en place, voir notamment la position des renforts en cuir sur les nœuds d'assemblage de l'armature.
- Vérifier le serrage des sangles ou courroies de fixation des toiles sur les supports métalliques — A signaler, en particulier, qu'au bas des murs, une courroie, munie d'une boucle à ardillon, assure la fixation de la toile sur le poteau en passant dans les encoches des goussets de renfort de la semelle.
- Pour les sangles qui assurent une fixation à l'extérieur de la tente au moyen d'anneaux-dés, l'extrémité de ces sangles doit être ramenée entre les deux anneaux, en vue de faciliter le décrochage par une simple traction (Fig. 16). Faute de cette précaution, le décrochage des sangles mouillées serait difficile.
- Creuser un fossé autour de la tente, au pied des murs, pour recevoir les eaux pluviales et en faciliter l'écoulement.

(9) Par temps chaud, les bords du toit sont relevés, roulés et attachés.

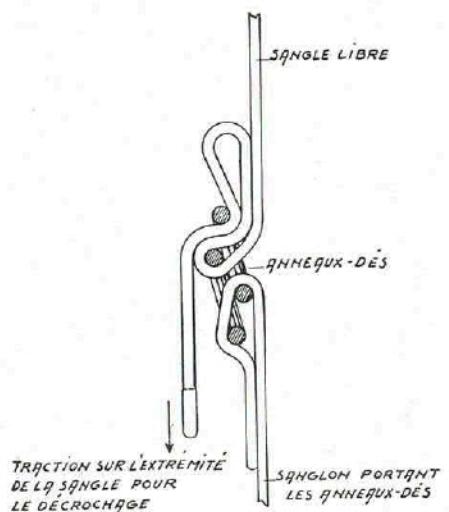


Fig. 16 - Schéma de fixation des sangles

D) STOCKAGE DES ACCESSOIRES DISPONIBLES APRES LE MONTAGE

Tous les accessoires non utilisés ou disponibles après le montage (masse, haubans de secours, tendeurs, courroies de colisage, barrettes et boulons de colisage, clé plate, tôle pour passage de tuyau de chauffage ou écran translucide) doivent être soigneusement placés dans la caisse à accessoires, celle-ci étant mise dans un coin de la tente (dans le premier compartiment du sas, par exemple).

La housse convenablement pliée est stockée avec la caisse.

VI - UTILISATION DE LA TENTE

La tente comporte deux entrées, l'une sur le pignon d'abside par le sas (voir Fig. 1), l'autre par le milieu du pignon droit (voir Fig. 17). Le lambiassage de fermeture de l'entrée du pignon d'abside est à l'extérieur, alors que celui du pignon droit est à l'intérieur de la tente.

Le passage dans le sas pour entrer dans la tente, oblige à entr'ouvrir la porte d'abside (Fig. 1), à écarter la partie de la toile du sas qui tombe de l'arbalétrier d'abside, et à entr'ouvrir également la partie de la toile de sas qui forme pignon droit (Fig. 18).

La tente peut être montée et utilisée sans le toit intérieur ni le sas, pour le stockage de matériel notamment.

Le double toit est ouvert par temps chaud (bords horizontaux du toit extérieur relevés - Fig. 17) ; il est fermé par temps froid ou par temps de pluie (Fig. 1). Même dans le cas où le sas n'est pas indispensable pour l'occultation de la lumière, cette toile présente l'avantage de compléter la protection contre la chaleur ou le froid.

Les murs peuvent être relevés, notamment pour faciliter l'aération en cas de fortes chaleurs ; cependant, l'ouverture des fenêtres, des passages du tuyau de chauffage et du pignon droit permet déjà d'établir un courant d'air considérable.

Les deux ouvertures pour le passage d'un tuyau de chauffage peuvent être obturées, au moyen d'un écran translucide rigide en matière plastique susceptible d'augmenter l'éclairage pendant le jour.

En cas de grand vent, l'ancre de la tente au sol peut être consolidé au moyen de quatre haubans de secours munis de tendeurs, fixés, d'une part, aux anneaux-dés situés aux quatre coins de la toile de toit extérieur et, d'autre part, à quatre piquets orientés suivant la direction des anneaux-dés (Fig. 19).

La tente est prévue pour le logement de 12 hommes sur lits de camp ; elle permet le logement de 20 hommes en couchettes superposées. Les figures 21, 22 et 23 donnent les dispositions qui peuvent être adoptées pour l'utilisation avec 12 lits de camp, avec 10 armatures métalliques démontables pour sommiers superposés et avec 20 lits métalliques superposables Mle 1951 ou 1954.

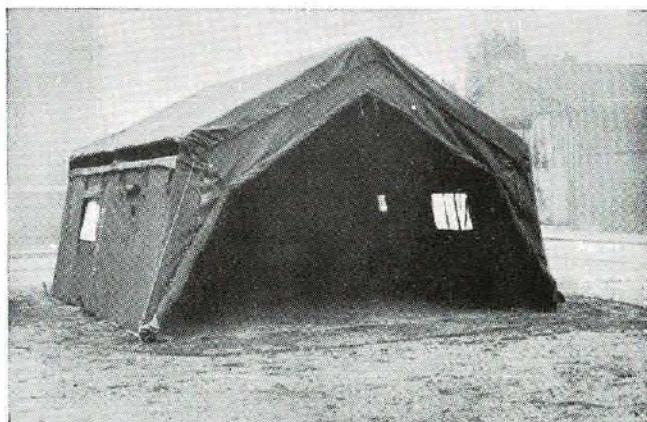


Fig. 17 - Vue d'ensemble de la tente, côté pignon droit.
Le pignon est ouvert et relevé. Le double toit est relevé.

Les volets des fenêtres et passages de tuyau
de chauffage sont relevés

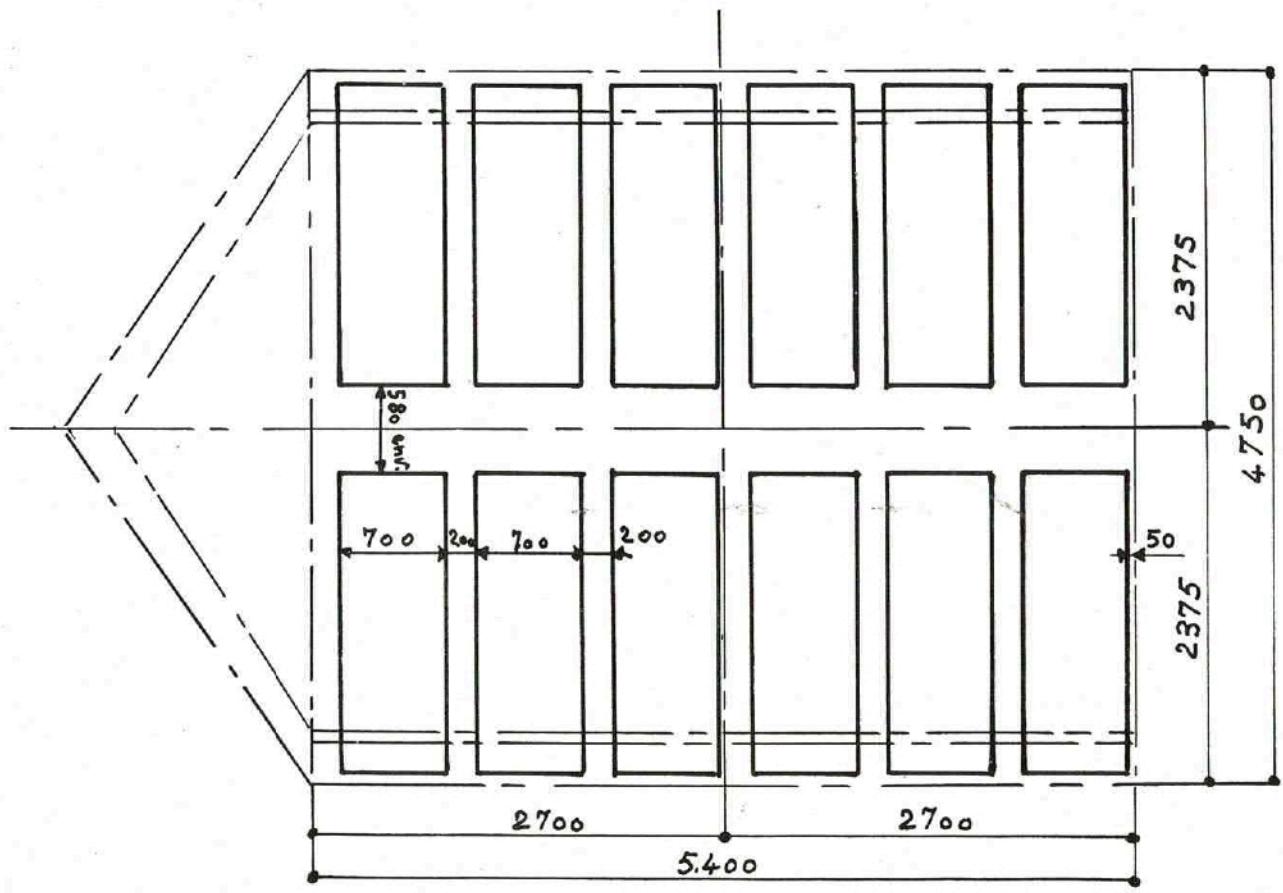
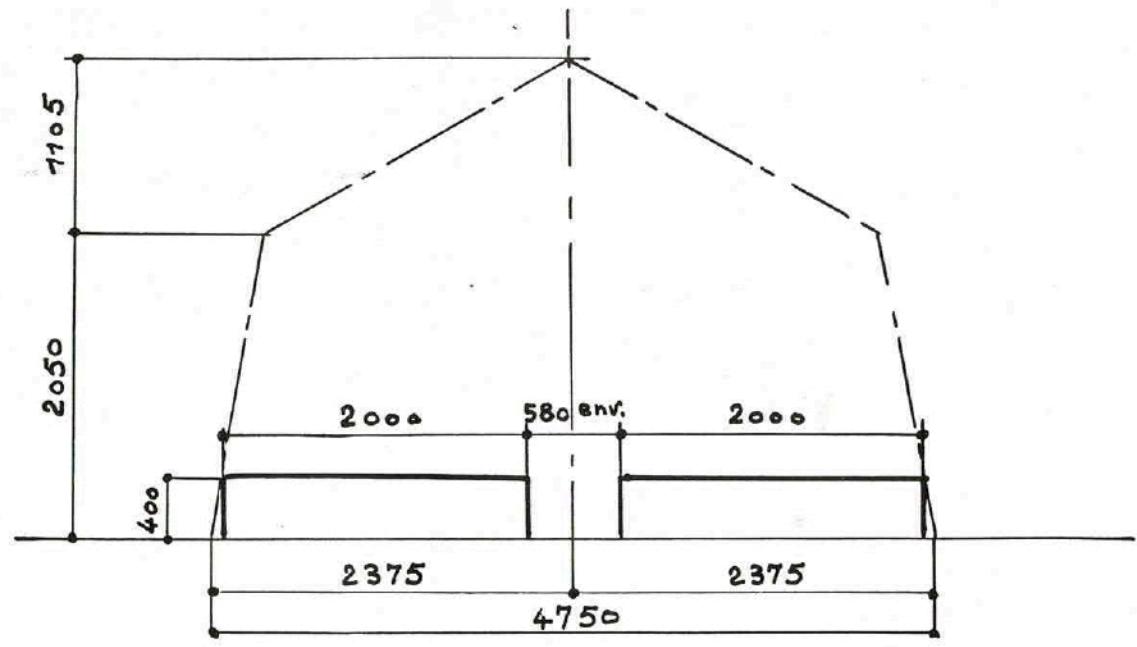


Fig. 21 - Disposition avec 12 lits de camp, échelle 1/50^e

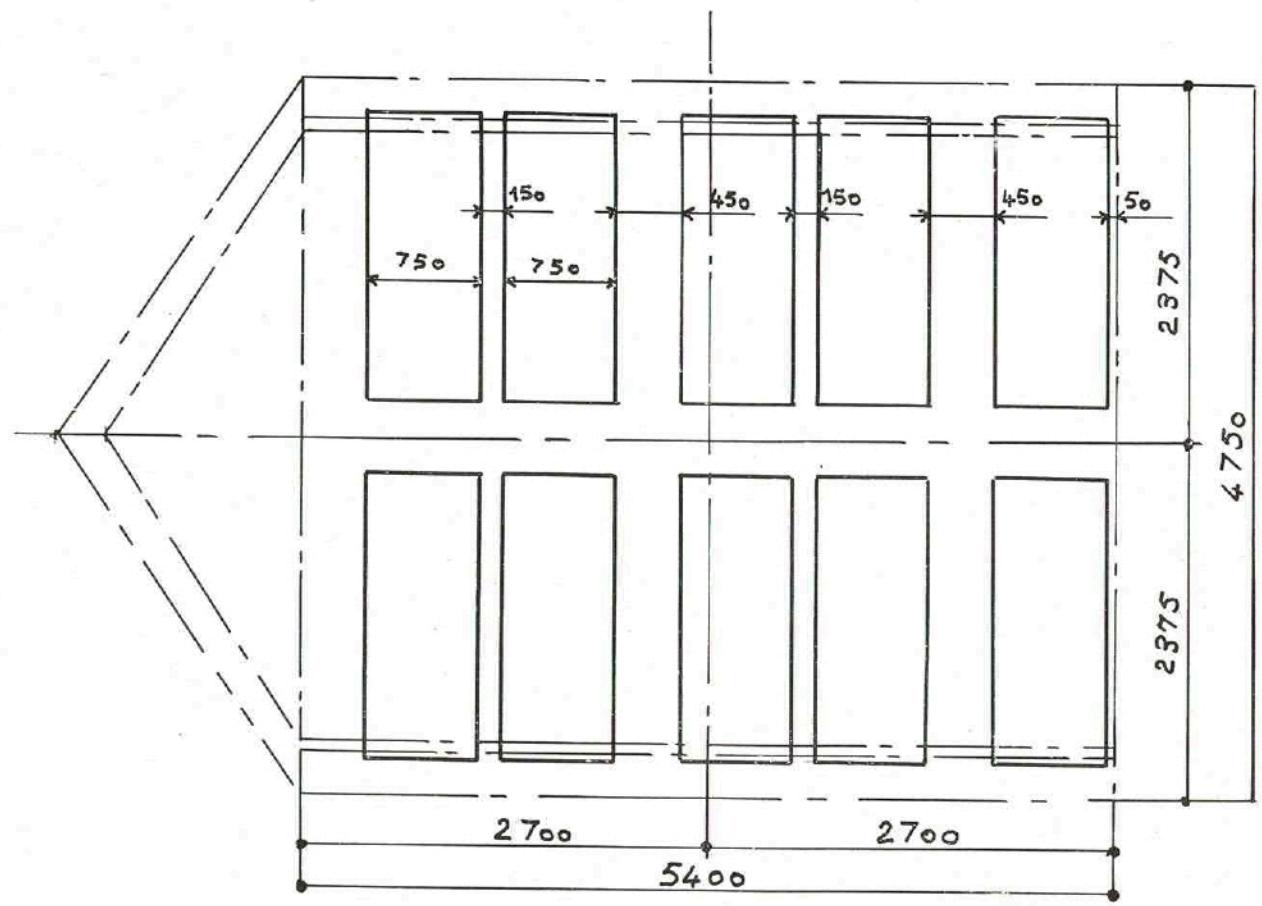
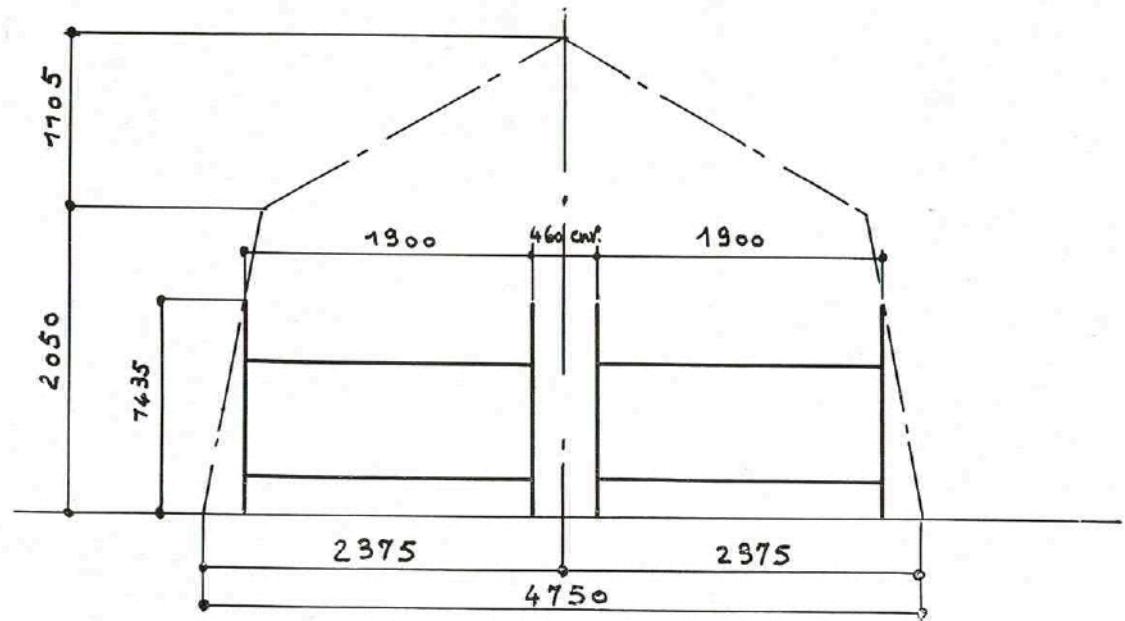


Fig. 22 - Disposition avec armatures métalliques démontables pour sommiers superposés, 20 places. Echelle 1/50^e

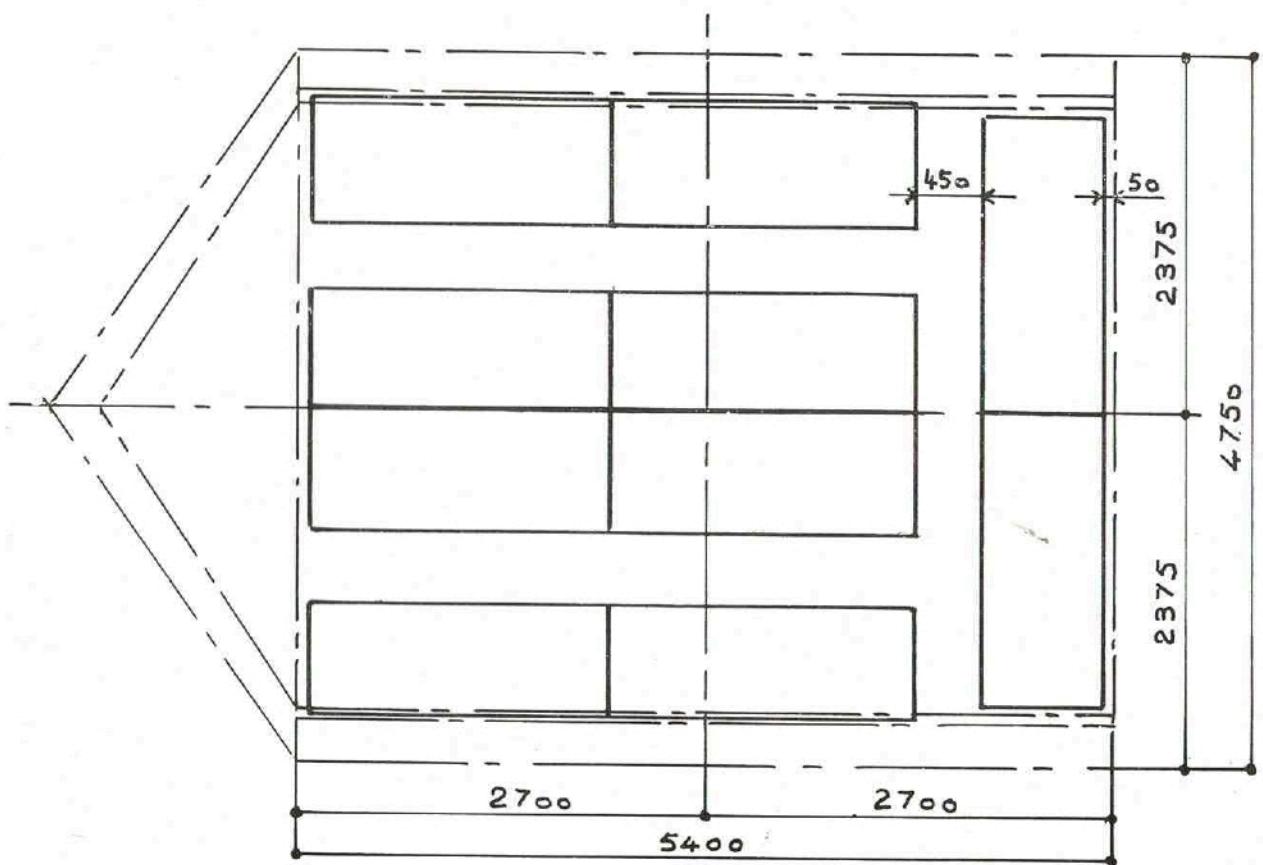
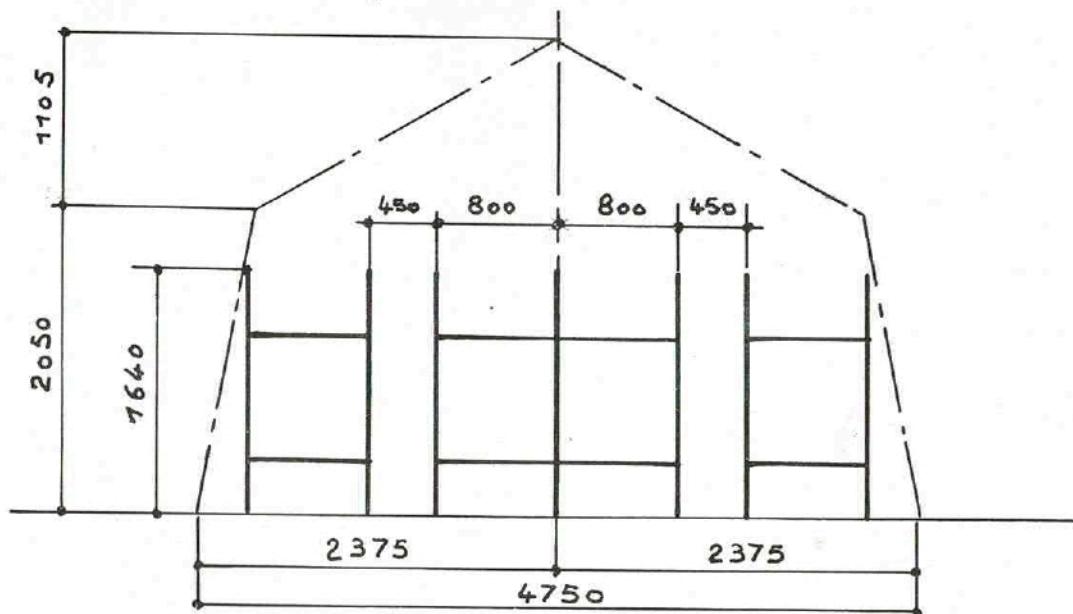


Fig. 23 - Disposition avec lits métalliques superposables Mle 1954, 20 places. Echelle 1/50^e

VII - DÉMONTAGE

Les opérations de démontage de la tente n'appellent aucune remarque spéciale ; elles doivent être effectuées dans l'ordre inverse des opérations de montage et avec les mêmes précautions. Pour commencer, enlever les écrans translucides (ou la tôle de passage du tuyau de chauffage), fermer les volets de ces ouvertures, ainsi que ceux des fenêtres et lambiasser les ouvertures des pignons.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les toiles de la tente doivent être pliées sèches. Si des nécessités impérieuses conduisent à les plier mouillées, il conviendra de les retirer le plus tôt possible de la housse pour les mettre à sécher. Il y a, en effet, danger grave à les laisser stocker ainsi mouillées à cause des risques de détérioration et d'échauffement que provoque l'humidité.

Le pliage des toiles de la tente collective est relativement facile ; il doit néanmoins être effectué avec beaucoup de soin.

CONSTITUTION DES COLIS

La constitution du colis de poteaux demande une certaine attention. Quatre poteaux sont placés dans le même sens et les trois autres en sens inverse, l'arbalétrier d'abside est disposé au mieux dans le fardeau. Sur les extrémités du colis, les trois ou quatre semelles doivent être imbriquées pour présenter l'encombrement minimum. Les deux courroies de 0,85 qui maintiennent les colis sont placées le plus possible vers les extrémités, mais entre les deux groupes de colliers des poteaux (Fig. 24).

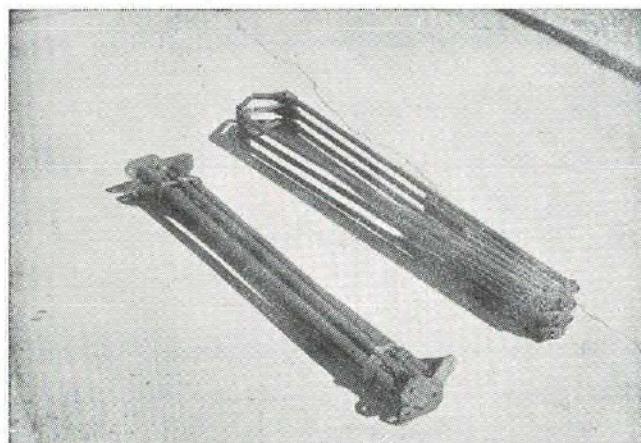


Fig. 24 - Colis des poteaux et de l'arbalétrier d'abside
et colis des fermes

Dans les colis des fermes pliées (11), celles-ci reposent les unes sur les autres à l'endroit des pontets d'accrochage. L'assemblage est réalisé au moyen de quatre boulons. A une extrémité, deux boulons passent à travers les boîtes d'articulation des fermes ; à l'autre extrémité, les boulons passent dans les flasques des coudes et deux barrettes de colisage qui maintiennent l'écartement (Fig. 24).

Les barrettes sont placées sur les fermes du dessus et du dessous, les extrémités étant introduites partiellement dans les pontets des coudes, du côté de la ferme au milieu du colis (Fig. 25).

Les deux colis de faîtières et sablières, maintenus chacun par deux courroies de 0,55, ne présentent aucune difficulté.

Pour la constitution du colis de l'entoilage, les diverses toiles sont pliées sur 1,30 m environ de largeur. Elles sont placées les unes sur les autres pour former un matelas d'épaisseur aussi régulière que possible, lequel est ensuite roulé très serré et mis dans la housse (Fig. 26 et 27). La fermeture de la housse est commencée par ses extrémités qui sont relevées et maintenues au moyen de leurs quatre sangles attachées en diagonale ; les flancs sont ensuite relevés et leurs trois sangles attachées.

(11) Pour le pliage des fermes, au début du mouvement de rapprochement des extrémités libres des arbalétriers, il est nécessaire de pousser, en même temps, sur l'articulation centrale de l'entrait, afin d'amorcer le pliage de celui-ci.

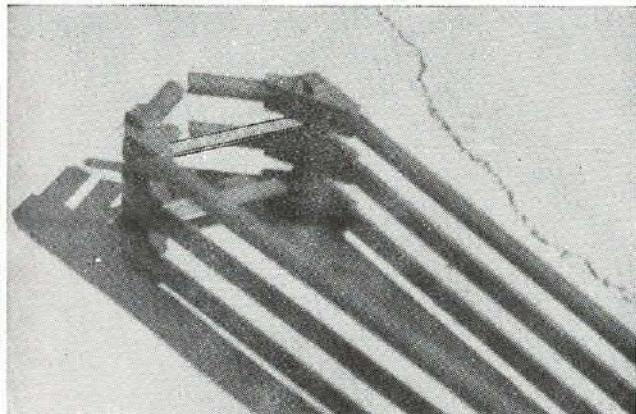


Fig. 25 - Colis des fermes, vue sur les barrettes

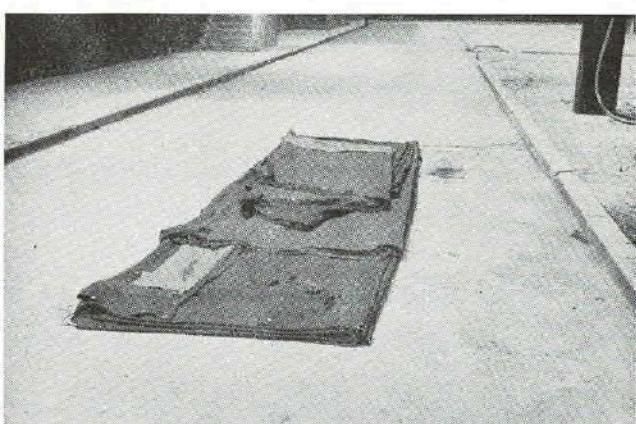


Fig. 26 - Matelas des toiles préparé pour le colisage

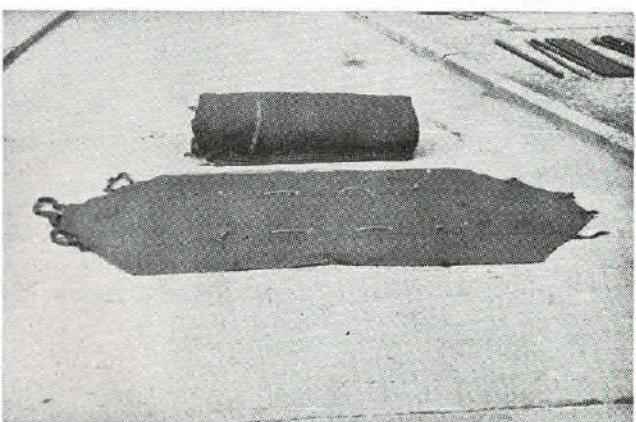


Fig. 27 - Entoilage roulé et housse développée

VIII - ENTRETIEN

La tente collective Mle 1956 peut assurer un long service, à condition que les utilisateurs observent strictement les règles suivantes :

Les toiles de tente doivent faire l'objet d'une surveillance constante de la part des utilisateurs.

Elles ne doivent subir aucun frottement anormal, sous peine d'usure rapide. Il convient de leur éviter tout contact aussi bien extérieur à la tente (arbres, matériels, etc.), qu'intérieur (ameublement, matériels, etc.).

Toute trace d'usure ou d'avarie, sur les toiles ou l'armature, doit être signalée sans retard pour qu'il y soit porté remède.

Il est formellement interdit d'utiliser des moyens de fortune en remplacement de certains accessoires ou éléments inutilisables ou manquants.

Il est indispensable que l'état de la tente soit vérifié **quotidiennement** par les utilisateurs et plus particulièrement en période de vent et de pluie. Notamment :

- toutes les fiches de bas de murs doivent être en place, convenablement mises, afin d'assurer l'étanchéité et éviter le flottement des toiles sur le sol, mais sans tension excessive ;
- l'assemblage correct des sablières aux arbalétriers doit être constant ; tout crochet qui serait sorti accidentellement d'un pontet doit être replacé au plus tôt dans son logement ;
- la formation d'une poche d'eau sur le toit ne doit pas être tolérée ; elle résulterait d'une mauvaise tension de la toile. Le cas échéant, la poche doit être vidée sans délai, en soulevant la toile de l'intérieur de la tente puis les sangles d'attache du toit sur les arbalétriers des fermes extrêmes, en particulier à la hauteur des sablières, doivent être tendues et serrées au maximum ; en outre, l'assemblage du bord horizontal du toit, avec le mur, doit être vérifié ;
- la tension des cordes qui maintiennent les deux parties débordantes du toit rabattues sur les pignons doit être suffisamment assurée.

La tente doit être ménagée. Il y a lieu de proscrire toutes les manœuvres ou manipulations non indispensables.

